



Rupture conventionnelle en cours de négociation

Par **Lalie 1025**, le **05/10/2015** à **16:02**

Bonjour,

J'ai demandé une mutation à mon employeur depuis juillet 2014 pour raisons personnelles et en vue de me rapprocher de ma famille. J'ai suivi la procédure interne à mon entreprise, rdv avec la GEPC, information à mon DRH et à mon N+1 lors de mon entretien annuel. Malgré plusieurs relance de ma part auprès du DRH, en faisant également intervenir un délégué syndical, je n'ai jamais eu de retour de leur part ni de rdv malgré toutes mes demandes. Je n'ai également reçu aucune aide de leur part pour la rédaction de mon CV puisque je cherchais également un poste de mon côté (j'ai 50 ans et toujours travaillé dans cette entreprise depuis 30 ans), leur seul conseil étant de m'inscrire sur le site internet Viadeo... En fin d'année dernière, ma prime de fin d'année a été diminuée au motif que mon travail n'était plus à la hauteur et que mon attitude était à surveiller, il est vrai que mes demandes restant sans réponse je commençais à m'impatisser, d'autant qu'il était convenu suite à mon entretien annulé de faire un point sur cette demande de mutation qui n'a jamais eu lieu mon N+1 m'ayant conseillé de harceler mon DRH !!! En février cette situation m'a conduite à un burn out suivi d'une dépression, je suis donc en arrêt maladie depuis 8 mois. Sur les conseils de mon médecin traitant, du psychologue qui me suivent et du médecin conseil de la sécurité sociale, j'ai pris la décision de déménager pour me rapprocher de ma famille. J'ai informé mon employeur de mon déménagement et de ma prolongation de mon arrêt de travail jusqu'en janvier 2016. Deux jours après mon directeur de centre m'appelle pour me dire que le DRH me proposait de signer une rupture conventionnelle. Ils doivent me contacter pour entamer les démarches. Dans ces conditions que pourrais-je négocier en plus des indemnités de la convention collective du fait de mon âge et de mon ancienneté. Merci d'avance de vos conseils.

Par **P.M.**, le **05/10/2015** à **16:41**

Bonjour,

Il ne me paraît pas anormal que l'employeur ne se charge pas de vous rédiger votre CV pour aller travailler ailleurs ou même simplement vous y aide...

Il faudrait déjà savoir si l'employeur serait prêt à aller au-delà de l'indemnité obligatoire de rupture conventionnelle et vous pourriez vous faire assister pendant la négociation par un Représentant du Personnel...

Par **Lalie 1025**, le **05/10/2015** à **17:39**

Merci de votre réponse, j'avais sollicité de l'aide à la GEPC pour la rédaction de mon CV car en trente ans de carrière j'ai changé plusieurs fois de poste, et également mutations sur différents sites, ainsi que plusieurs formations. Hors lorsque j'ai réclamé mon dossier carrière celui-ci a été perdu.... Je vais attendre de voir ce qu'ils me proposent. Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **05/10/2015** à **17:52**

Je pense qu'il s'agit plutôt de la GPEC mais je n'avais pas compris que c'était cette structure qui vous avait refusé l'aide pour la rédaction d'un CV...